

Deuxième Réunion du Réseau sur les services d'emploi publics dans les pays membres de l'OCI

27-28 septembre 2016

Ankara, Turquie

COMMUNIQUÉ FINAL

Nous, les représentants des autorités compétentes sur les services d'emploi publics dans les pays membres de l'OCI participant à la « Deuxième Réunion du Réseau sur les services d'emploi publics dans les pays membres de l'OCI » tenue à Ankara, République de Turquie au cours du 27 au 28 septembre 2016.

Ayant été informé par les présentations détaillées faites par les représentants des différentes institutions participant à cette réunion des pays membres de l'OCI, soulignant l'apparition d'un large éventail de compétences dans des domaines critiques pour contribuer aux stratégies nationales pour réduire le chômage, y compris l'expertise dans le soutien du renforcement des capacités, l'élaboration de stratégies, la planification des projets et programmes ou régimes, la mobilisation des ressources et la capacité de mentorat;

Inspiré par le Cadre de l'OCI pour la coopération sur le travail, l'emploi et la protection sociale adoptée par la deuxième session de la Conférence islamique des ministres du Travail tenue à Bakou, République d'Azerbaïdjan les 25-26 avril 2013;

Rappelant que la Déclaration de Bakou adoptée au cours de la deuxième session de la Conférence islamique des ministres du Travail a exhorté les pays membres à établir des réseaux entre les institutions compétentes des États membres et d'assurer l'échange d'expériences et de meilleures pratiques entre eux pour promouvoir le développement de main-d'œuvre qualifiée et compétitive et des normes de travail;

Se référant à la Déclaration de Jakarta qui a été adoptée par la troisième session de la Conférence islamique des ministres du Travail tenue à Jakarta, en Indonésie, les 28-30 octobre 2015, qui a exhorté à promouvoir la collaboration dans la réduction du chômage entre les pays membres de l'OCI en augmentant le renforcement des capacités, la reconnaissance des compétences et la transparence sur le marché du travail et de l'information sur la capacité de travail;

Conscients des défis actuels et accélérant les changements relatives aux taux de chômage moyen qui sont plus élevés dans les pays membres et par conséquent la nécessité pour des membres du Réseau de renforcer ses efforts et renforcer sa capacité à stimuler la coopération entre les pays membres dans le domaine du travail, d'emploi et de la protection sociale;

Exprimant une grande satisfaction pour les réalisations acquises avec la mise en œuvre des recommandations antérieures de l'OCI PESNET et exhortant les pays membres à soutenir activement le Réseau et participer au processus de mise en œuvre pour l'échange de connaissances et d'expérience dans le domaine des services d'emploi publics;

Exprimant ses remerciements et sa gratitude à l'Agence turque de l'emploi (İŞKUR) et au Centre de Recherches Statistiques, Économiques et Sociales et de Formation pour les Pays Islamiques (SESRIC) pour l'organisation de la deuxième Réunion de l'OCI PESNET;

Inspiré par les vues communes partagées en vue de relever les défis de l'emploi dans les pays membres de l'OCI; par le présent, fait les recommandations suivantes:

1. **Inviter** les pays membres qui ne l'ont pas encore fait, à désigner leurs points focaux nationaux (PFN) pour le Réseau des services d'emploi publics de l'OCI (OCI PESNET), qui doit être un organisme national public ou gouvernemental chargé de la gestion de l'emploi ou de la mise en œuvre des politiques du marché du travail;
2. **Inviter** les pays membres à participer activement et soutenir le Programme de renforcement des capacités des services d'emploi publics de l'OCI (OCI-PESCaB) et de remplir et renvoyer le questionnaire à SESRIC;
3. **Demander** aux membres de l'OCI-PESNET à s'impliquer fortement dans des activités de lobbying et de plaider pour attirer l'attention de la communauté internationale sur la situation déplorable dans le monde musulman, en faisant particulièrement référence à la Palestine et la Syrie, entre autres;
4. **S'accorder** sur le renforcement de nos capacités avec la coopération bilatérale et multilatérale à travers l'échange d'experts, programmes de formation, projets communs et des visites sur le terrain et d'études dans le domaine des services d'emploi publics;
5. **Examiner** les protocoles bilatéraux au sein de l'OCI et d'autres organisations internationales telles que les Nations Unies et la Banque islamique de développement comme d'importantes possibilités pour améliorer les capitaux humains et financiers pour les programmes de développement des capacités à offrir aux membres de l'OCI PESNET;
6. **S'engageant** à promouvoir la coopération technique avec les agences spécialisées des Nations Unies sur les questions communes soulevées lors de la deuxième Réunion de l'OCI PESNET, y compris l'emploi informel, la participation des femmes au marché du travail, les systèmes d'information sur le marché du travail, les technologies de l'information, le chômage des jeunes, la migration de la main-d'œuvre, l'emploi vulnérable et le travail des enfants;

7. **Reconnaît** l'importance de la coopération internationale entre les autorités publiques de l'emploi et les efforts de bienvenue pour améliorer le partage de la communication et de l'expérience avec l'Association Mondiale des Services d'Emploi Publics (AMSEP);
8. **Apprécie** le travail collectif de la Gambie, les Maldives, le Mali et de la Turquie en collaboration avec SESRIC pour rédiger les termes de référence qui mettent en évidence le modus operandi, les rôles et responsabilités de toutes les parties de l'OCI-PESNET, qui seront adoptés à la prochaine réunion du Réseau;
9. **Rappelle** la nécessité prudente pour le développement d'un portail Web de l'OCI - PESNET où le partage des connaissances liées à des expériences, projets et meilleures pratiques des services d'emploi publics est facilité;
10. **Reconnaît** la nécessité de fournir des efforts internationaux intégrés dans la communauté de l'OCI pour faciliter et exploiter des conditions de travail décentes pour tous, ce qui signifie des lieux de travail efficaces, sains et sécuritaires et l'amélioration des mécanismes de règlement des différends, au moyen de mécanismes tripartite (gouvernement, employeurs et syndicats) et le renforcement de la négociation collective, médiations, arbitrages, le dialogue social et la promotion de normes et de l'équité dans le marché du travail de l'OCI;
11. **Reconnaît** la nécessité de générer la stratégie du marché du travail de l'OCI pour l'organisation d'environnement propice à la création d'emplois décents pour la main-d'œuvre productive dans la région de l'OCI et la mise à disposition d'initiatives de développement des compétences qui sont essentielles pour la transformation socio-économique;
12. **Promouvoir** la durabilité de l'OCI-PESNET grâce à des réunions annuelles régulières tenues dans différents pays et convoquer la troisième réunion de l'OCI PESNET qui se tiendra au Maroc en 2017 en consultation avec İŞKUR et SESRIC.